

Les marchés potentiels des produits forestiers certifiés en Europe

**Ewald Rametsteiner • Peter Schwarzbauer
Heikki Juslin • Jari Kärnä • Roger Cooper
John Samuel • Michael Becker • Tobias Kühn**

**European Forest Institute
Document de discussion no. 2**



European Forest Institute



University of Agriculture, Vienna



University of Wales



University of Helsinki



European Commission



University of Freiburg

ISBN: 952-9844-54-9
ISSN: 1455-6936

Les marchés potentiels des produits forestiers certifiés en Europe

Auteurs: Ewald Rametsteiner, Peter Schwarzbauer,
Heikki Juslin, Jari Kärnä, Roger Cooper,
John Samuel, Michael Becker and Tobias Kühn

Editeur: European Forest Institute
Torikatu 34
FIN-80100 Joensuu
Finlande

Tél: +358 - 13 - 252 020
Télécopie: +358 - 13 - 124 393
E-mail: efisec@efi.fi
WWW: <http://www.efi.fi>

Le présent document représente les vues des auteurs, mais pas nécessairement ceux de l'Institut Forestier Européen.

Cette recherche a été accomplie avec le support financier du programme RTD spécifique 'Agriculture et Pêche (FAIR)' de la Commission Européenne. Elle ne représente pas nécessairement ses vues et ne prévoit en aucun cas la politique future de la Commission dans ce domaine.

Adresses de contact des auteurs:

Ewald Rametsteiner & Peter Schwarzbauer
Institute of Forest Sector Policy and Economics
Universität für Bodenkultur
Gregor Mendel Str. 33
A-1180 Vienna, Austria

Roger Cooper & John Samuel
University of Wales, Bangor
School of Agricultural and Forest Sciences
Gwynedd LL57 2UW
Bangor, UK

Heikki Juslin & Jari Kärnä
University of Helsinki
Department of Forest Economics
P.O.Box 24
00014 Helsinki
Finland

Michael Becker & Tobias Kühn
Albert Ludwigs-Universität Freiburg
Institut für Forstpolitik – Arbeitsbereich
Markt und Marketing
Bertoldstr. 17
79085 Freiburg i. Br.
Germany

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	5
1. Antécédents	5
2. Les marchés européens des produits forestiers certifiés	5
3. Objectifs des enquêtes du projet FAIR	8
4. Collecte de données	9
RESULTATS	13
1. Résultats de l'enquête auprès des consommateurs	13
1.1 Les consommateurs en Union Européenne et la certification AFD :	
Résumé et Conclusions	13
1.2 L'attitude des citoyens de l'Union Européenne envers les forêts, la sylviculture et le bois : Résumé	15
2. Résultats de l'enquête sur la filière-bois	16
2.1 Résumé et comparaison des enquêtes auprès des propriétaires de forêts et des experts forestiers	16
2.1.1 L'enquête auprès des propriétaires de forêts en Finlande et au Royaume-Uni	16
2.1.2 Enquête auprès des experts forestiers en Allemagne	19
2.2 Résumé et comparaison des enquêtes auprès de l'industrie et du commerce	20
2.2.1 Valeurs environnementales et évolution prévue du milieu commercial	20
2.2.2 Commercialisation écologique et activité environnementale	21
2.2.3 La certification du bois	22
2.3 Ressemblances entre les opinions des propriétaires de forêts et des industries forestières	24
CONCLUSIONS	27

INTRODUCTION

1. ANTECEDENTS

Depuis quelques décennies, les relations entre les êtres humains et l'environnement retiennent de plus en plus l'attention mondiale, occupant désormais le devant de la scène. Aussi bien le niveau d'utilisation des ressources que l'élimination des déchets ont provoqué des changements de l'environnement d'une telle ampleur que les problèmes connexes suscitent une grande inquiétude, notamment dans les régions industrialisées du monde.

Le sort des forêts a été au premier plan des préoccupations, initialement centrées initialement surtout sur les tropiques humides. Le rythme d'épuisement des ressources forestières tropicales a augmenté considérablement au cours des dernières décennies. Les problèmes identifiés concernent essentiellement la destruction de la bio-diversité, le sort des populations autochtones et des habitants des zones forestières, le rôle des forêts dans le ralentissement de l'échauffement de la planète et notamment les implications futures de l'exploitation non durable des ressources. Cependant, l'intérêt pour les problèmes des forêts en général a vite fait d'englober, en plus des forêts tropicales, les forêts dans les zones tempérées et boréales du monde (Canada, Sibérie,...).

L'importance des enjeux a eu pour conséquence la mobilisation politique de divers acteurs à différents niveaux. Plusieurs groupes non gouvernementaux dans les pays industrialisés ont préconisé le boycottage du bois tropical. Des acteurs gouvernementaux au niveau international ont introduit le concept du "développement durable" et plus particulièrement de "l'aménagement forestier durable" dans les forums politiques du monde.

Ces préoccupations de fond ont abouti à la proposition, présentée par certains groupes dans les années 1990, relative à la "certification de l'aménagement forestier durable (AFD)", soit un instrument faisant appel aux lois du marché et pouvant faire office d'incitation positive à la gestion durable des forêts. Cet instrument potentiel n'a pas manqué d'attirer un intérêt considérable. Les études de faisabilité portant sur la certification ont mis l'accent sur des aspects politiques et techniques tels que la définition et l'opérationnalisation de l'AFD. Cependant, peu d'attention a été consacrée à ce qui représente vraisemblablement l'élément le plus crucial de tout instrument d'orientation par le marché : l'existence de marchés suffisamment importants pour les produits forestiers certifiés (PFC).

2. LES MARCHÉS EUROPEENS DES PRODUITS FORESTIERS CERTIFIES

Le marché européen représente indubitablement l'un des premiers marchés mondiaux des produits forestiers. Son rôle dans la consommation totale, comme dans le commerce, souligne son ampleur et son importance : en Europe, la consommation apparente de bois de sciage et de panneaux à base de bois, d'une part, et, d'autre part, de papier et de carton s'est élevée à 131,8 millions de m³ et de 73,1 millions de tonnes respectivement, en 1995.¹ En dépit de l'existence de ressources forestières importantes en Europe, la région est un grand importateur net de produits forestiers, représentant 27 pour cent environ du commerce interrégional dans le monde, ce qui fait de l'Europe la destination la plus importante sauf une pour les produits forestiers.² La consommation apparente des quatre marchés principaux en Europe enquêtés dans le cadre de cette étude (Allemagne, France, Italie, Royaume-Uni) a été de 56,1 millions de m³ environ de bois de sciage et de panneaux à base de bois (soit 43 pour cent environ de la consommation totale apparente en Europe) et de 44,1 millions de tonnes environ de papier et de carton (soit près de 60 pour cent de la consommation totale apparente en Europe), en 1995.³

Les catégories les plus importantes de produits utilisant beaucoup de bois sont les matériaux de construction, les meubles, les emballages et le papier, mais il y en a de nombreuses autres.

Les marchés européens d'entreprise à entreprise

Il existe une quantité importante de données empiriques sur le marché européen d'entreprise à entreprise, essentiellement grâce à l'initiative du WWF (World Wide Fund for Nature) et d'autres ONGE (organisations non gouvernementales environnementales) visant à soutenir un système mondial existant de certification (le *Forest Stewardship Council*) et ses objectifs, ainsi qu'à aider les entreprises à assurer la liaison avec le marché et à faciliter la communication et la coopération. Par ailleurs, certaines maisons d'édition ont exprimé une demande préférentielle pour les PFC. Il existe peu de données sur la demande d'autres secteurs.

WWF-groupes d'acheteurs ou similaires	Royaume-Uni	Pays-Bas	Belgique	Autriche	Allemagne	Suisse
Création Membres (1/98)	1991 82	1992 401	1994 75	1996 25	1997 26	1997 7
Part du marché déclarée par les sociétés	env. 15% du bois utilisé au Royaume-Uni		> 50% du commerce du bois	4,2% du marché du bois		

a) **Importance du marché.** On estime à moins de 100,000 m³ de bois (pour la plupart) de sciage le volume de bois certifié par le FSC acheté en Europe, en 1996. Cependant, ceci reflète en partie des contraintes au niveau de l'offre, car la marque FSC elle-même

n'a été lancée qu'au printemps de 1996. L'importance actuelle du marché contrôlé par les groupes d'acheteurs serait d'environ 9 millions de m³ d'équivalent grume.

- b) Croissance du marché.** Il y avait, en septembre 1997, 1.940.000 ha. environ de forêts certifiées en Europe (soit 1,4% environ de l'espace forestier européen), dont plus de 99% certifiées selon le système FSC. Dans l'hypothèse de prélèvements annuels de l'ordre de l'accroissement net annuel, il y aurait une offre potentielle de plus ou moins 6 millions m³ de grume à partir des forêts européennes. L'espace forestier total certifié par le FSC dans le monde était d'environ 3,1 million ha. en septembre 1997.

D'après certains experts, le volume de bois certifié commercialisé en Europe en 1998 sera de 2 millions de m³, tandis que les estimations plus optimistes signalent une demande d'environ 15 millions m³ de produits forestiers certifiés en 1998.⁴

Un accroissement ultérieur du nombre de groupes d'acheteurs et/ou du nombre de membres des groupes d'acheteurs est prévu en Europe centrale. Le marché du papier, où il n'existe actuellement pas de commerce de bois certifié, constitue le principal créneau potentiel en dehors des marchés où ces groupes sont actifs. Le potentiel commercial est essentiellement fonction du :

- facteur d'attraction du marché : la demande globale des entreprises européennes et notamment la demande déjà exprimée par les grandes maisons d'édition allemandes ;
- facteur de rejet du marché : la disponibilité de produits ligneux certifiés offerts par les grands fournisseurs en Scandinavie ou au Canada. Les entreprises canadiennes ont, par exemple, annoncé qu'elles prévoient la certification d'environ 20 millions de ha. de forêts qui, considérées conjointement, auront une production d'environ 25-30 millions de m³ de bois par an.⁵

Les marchés de consommation européens

Le comportement du consommateur privé n'est pas bien connu. Si plusieurs organisations privées ont mené des enquêtes ou organisé des marchés tests pour leurs propres besoins, ces données ne sont généralement pas mises à la disposition du public.

- a) Les variations régionales de l'évolution des marchés.** Il existe, dans deux pays européens seulement, des marchés de consommation privés où les transactions/achats commerciaux de produits ligneux certifiés sont assez réguliers : au Royaume-Uni, où le marché est assez développé et, en moindre mesure, aux Pays-Bas. Il y aurait peu ou pas d'intérêt pour les produits ligneux certifiés en Europe du Sud, bien qu'il n'y ait, là encore, pratiquement pas de données disponibles.
- b) La taille du marché.** En 1997, la taille du marché existant de consommation pour les produits ligneux certifiés, en Europe, était négligeable – une fraction d'un pour cent du marché européen total. Les produits ligneux certifiés ne sont guère disponibles, même dans les marchés les plus avancés au Royaume-Uni (600 produits au total sur les rayons en juin 1997) ou aux Pays-Bas. Les autres programmes d'éco-labellisation/certification

de produits concernent surtout les créneaux spécialisés, où la part totale du marché des différentes catégories de produits est, en règle générale, largement inférieure à 3%, même dans les marchés les plus intéressants (voir par exemple v. ALVENSLEBEN, 1992). Cependant, il se peut que la structure différente du secteur forestier et l'unicité de l'initiative de soutien du marché, lancée par les groupes d'acheteurs WWF, aboutissent à un accroissement des parts de marché des produits forestiers.

Notre réponse

Un programme de recherche de la Communauté européenne/FAIR avec partage des coûts (FAIR-CT95-766), "*Analyse des politiques de certification du bois comme instrument de politique forestière faisant appel aux lois du marché pour promouvoir la gestion plurifonctionnelle durable des forêts*" a été lancé par une équipe de quatre universités européennes afin d'étudier les marchés potentiels en Europe et les réactions potentielles des marchés à la certification du bois. L'analyse a porté sur les principaux marchés européens de consommation (à partir d'enquêtes par sondage représentatif) et les plus grands marchés commerciaux nationaux (analyse de la filière-bois dans ces pays) en Europe. Les résultats présentés ici concernent les aspects clefs de la certification du bois. Le résumé qui en est donné n'indique pas toute la complexité des variables de fond, contrairement aux résultats complets qui seront publiés, avec l'analyse des politiques forestières, pour la CE en 1999.

3. OBJECTIFS DES ENQUETES DU PROJET FAIR

Objectifs de l'enquête auprès des consommateurs. Cette enquête avait pour objectif :

- de collecter des données représentatives, auprès des consommateurs en Union européenne, sur l'importance potentielle des labels écologiques comme incitation à l'achat, les facteurs de dissuasion des achats et le consentement à payer un "label bois".
- de collecter des données représentatives sur les attitudes des citoyens de l'UE envers les forêts, la sylviculture et le bois par rapport aux matériaux de substitution dans les quatre principaux marchés de l'UE (Allemagne, France, l'Italie, le Royaume-Uni) et en Autriche.⁶

Objectifs de l'enquête auprès des propriétaires de forêt. Cette enquête a porté sur les attitudes, les espérances, les préférences et le comportement prévu des propriétaires privés de forêts en matière de certification des forêts. Les questions relatives à la labellisation des produits forestiers sont exclues de cette enquête. Le terme "labellisation écologique" est synonyme du terme "certification des forêts".

Objectifs de l'enquête auprès de l'industrie et du commerce. Cette enquête avait pour but d'évaluer les attitudes et les intentions de l'industrie consommatrice de bois, des réseaux de commercialisation et des utilisateurs industriels finaux envers la certification des forêts.

4. COLLECTE DE DONNEES

Collecte de données pour l'enquête auprès des consommateurs

Type d'enquête : Enquêtes par sondage représentatif dans chaque pays

Pays enquêtés :

- dans le cadre du projet FAIR : Allemagne, France, Italie, Royaume-Uni (les quatre principaux marchés UE)
- avec un financement supplémentaire : Autriche

Méthode d'enquête : entretien personnel (de vive voix, à la maison)

Plan de sondage : échantillonnage contrôlé à degrés multiples, stratifié, en grappes, aléatoire

Taille de l'échantillon : $n = 1.000$ personnes âgées de plus de 14 ans par pays (Allemagne $n = 2.400$)

Période d'enquête : décembre 1996 – janvier 1997

Couverture de la population totale de l'UE : environ 70%

Collecte de données pour les enquêtes auprès des propriétaires de forêts

a) **Enquête auprès des propriétaires de forêts en Finlande.** Les propriétaires finlandais privés de forêts ont constitué la population étudiée. Les entreprises et les institutions publiques (églises, municipalités) propriétaires de forêts ont été exclues de l'enquête. L'enquête par courrier a fait appel au répertoire d'adresses de Maataloustuottajain Palvelu Oy, qui contient les adresses postales de 275.000 propriétaires finlandais de forêts. Les données primaires utilisées lors de l'enquête ont été collectées grâce à l'envoi à 1.064 propriétaires privés de forêts d'un questionnaire de quatre pages, accompagné d'une lettre expliquant le but et les antécédents de l'enquête. Au total, 593 propriétaires de forêts ont rendu leurs questionnaires avant le 7 février 1997, soit un taux de réponse de 61%. Des questionnaires reçus, 10 pour cent (61) ont été rejetés, n'ayant été remplis correctement. Les données primaires utilisées lors de l'analyse comportent donc 532 observations.

b) **Enquête auprès des propriétaires de forêts au Royaume-Uni.** L'échantillon statistique pour l'enquête auprès des propriétaires de forêts au Royaume-Uni a été tiré des propriétaires privés de forêts membres de l'Association des producteurs de bois (Timber Growers Association – TGA). 1.000 membres ont été choisis au hasard par le personnel TGA afin de préserver l'anonymité de leurs membres et la confidentialité des adresses. Il y a eu 263 réponses. Aucune relance n'a été faite.

c) **Enquête auprès des experts forestiers allemands.** Lors de la planification du cadre d'une enquête auprès des propriétaires de forêts en Allemagne à propos de la certification, il a fallu prendre en considération deux problèmes : (1) le nombre élevé de propriétaires de forêts (un million environ) et la structure très diverse de l'appropriation des forêts ; (2) l'hypothèse bien fondée selon laquelle la grande majorité des propriétaires individuels de forêts n'ont pas encore de connaissances approfondies ou d'opi-

nions en matière de certification de la gestion des forêts ou de la labellisation du bois. Par conséquent, il a été décidé d'organiser l'enquête auprès des propriétaires allemands de forêts sous la forme d'une consultation d'experts, contrairement à l'approche utilisée en Finlande et au Royaume-Uni.

Les experts forestiers, pour les besoins de l'enquête, comprenaient des représentants de cinq groupes :

1. Les propriétaires ou gestionnaires de toutes les entreprises forestières privées > 1.000 ha. d'espace forestier
2. Les personnes responsables de la gestion des forêts communautaires de toutes les municipalités possédant > 1.000 ha. d'espace forestier ; il y avait dans ce groupe des maires et des administrateurs municipaux, ainsi que des agents forestiers employés par la municipalité et des agents forestiers étatiques participant à la gestion des forêts communautaires
3. Les responsables de toutes les coopératives de propriétaires de forêts dans l'Etat fédéral de Bavière
4. Les responsables ou les présidents de toutes les associations de propriétaires de forêts au niveau fédéral et au niveau des Etats fédéraux
5. Des cadres de toutes les administrations forestières et des Chambres d'agriculture dans les Etats fédéraux.

En ce qui concerne les groupes 1 à 3 – entreprises forestières privées, municipalités, coopératives des propriétaires de forêts – l'échantillon a été prélevé au hasard. Toutes les organisations répertoriées des groupes 4 et 5 ont été enquêtées. Globalement, l'échantillon était composé de 288 experts forestiers.

Tableau 1 : Echantillon d'étude

Groupe d'experts	Questionnaires envoyés	Questionnaires analysés
1. Forêts privées	54	43 = 80%
2. Forêts communautaires	133	88 = 66%
3. Coop. de propr. de forêts	58	32 = 55%
4. Assoc. des propr. de forêts	23	13 = 57%
5. Administration forestière étatique	20	16 = 80%
Total	288	193 = 67%

Les données ont été collectées grâce à un questionnaire envoyé par courrier, suivant la méthode Dillman de "Conception globale". L'enquête a été menée entre les mois d'octobre 1997 et janvier 1998. 193 questionnaires (67% pour cent du nombre envoyé) ont pu être analysés.

Collecte de données pour les enquêtes auprès de l'industrie et du commerce. Cette enquête a été menée en Finlande, en Allemagne et au Royaume-Uni. Des entretiens personnels standardisés ont été utilisés, la taille de l'échantillon étant de 100-150 dans chaque pays. La méthode des quotas a été utilisée pour le sondage afin d'obtenir des données représentatives pour chaque groupe enquêté – de préférence 70% ou plus de la

production/utilisation du bois dans chaque secteur industriel. L'accent a été mis, en Finlande, sur le commencement de la filière-bois (industrie primaire) et, en Allemagne et au Royaume-Uni, sur la dernière partie de la filière-bois.

Tableau 2. Nombre d'entretiens et couverture estimée

Secteur industriel	Entretiens			Couverture estimée		
	FIN	ALL	R-U	FIN	ALL	R-U
Pulpe, papier et carton	34	13	8	100 % de la production		70 % de la production
Scieries et panneaux à base de bois	45	3	18	70 % de la prod. (scieries), 100 % (panneaux)		60 % de la prod. (scieries), 100 % (panneaux)
Transformation secondaire du bois	20	58	43	20 - 80 % selon les branches		20 - 80 % selon les branches
Intermédiaires dans le réseau de commercialisation	11	23	23	70 % du volume commercialisé		80 % du volume commercialisé, 100 % des revendeurs (bricolage)
Acheteurs de-papier et de carton	4	48	7	40 % des achats industriels de papier		50 % des achats industriels de papier
Total	114	145	99			

1. RESULTATS DE L'ENQUETE AUPRES DES CONSOMMATEURS

1.1 Les consommateurs en Union Européenne et la certification AFD : Résumé et Conclusions

1. L'élément d'information clef servant à indiquer au consommateur la qualité améliorée des produits, c'est-à-dire que le bois provient de forêts durablement aménagées, est reconnu par une petite fraction seulement de la population en Allemagne, en France, en Italie ou en Autriche. Ce n'est qu'au Royaume-Uni que les consommateurs se déclarent assez familiers avec ce terme.
2. Presque la moitié des consommateurs donnent au terme d'aménagement forestier durable (AFD) un sens ponctuel correspondant au respect de l'environnement.
3. Interrogés quant au sens du terme "AFD", les enquêtés dans chacun des pays l'ont associé aux concepts d'un équilibre entre la croissance et le prélèvement du bois, du soin écologique et de la responsabilité sociale. Les interprétations négatives du terme ont été, de manière générale, rejetées. Lors de l'achat de meubles ou d'installations, les atouts écologiques du produit ne sont pas, en moyenne, parmi ses cinq caractéristiques les plus importantes. L'image des produits ligneux labellisés "AFD" par rapport aux produits ligneux ordinaires varie légèrement mais de façon significative. Cependant, le fait que le bois provient de forêts durablement aménagées donne une impression moins favorable du produit en ce qui concerne les principales caractéristiques fonctionnelles. Les améliorations sont constatées à trois niveaux seulement : le produit est considéré plus respectueux de l'environnement, plus moderne et, ce qui est surprenant, plus économique. Là encore, c'est au Royaume-Uni que ces différences sont les plus nettes.
4. Interrogés directement au sujet de l'importance qu'ils accordent à la présence de bois "AFD" dans les produits, environ 25% des enquêtés trouvent cet aspect "très important" et environ 10-15% "pas du tout important". Il n'y a pas de grandes différences entre les groupes de produits à cet égard. Cependant, cet aspect est apprécié davantage dans les meubles que dans la papeterie.
5. En ce qui concerne les labels et la labellisation, la moitié environ de la population des pays enquêtés était satisfaite de l'information environnementale existante sur les produits. A la question de savoir si, en tant que consommateurs, ils préfèrent les marques d'origine du pays natal pour les produits ligneux au label bois AFD, environ 60% des consommateurs dans les marchés principaux (Allemagne, France, Italie, Royaume-Uni)

ont choisi les labels AFD. La familiarité avec le terme AFD a considérablement renforcé la préférence pour les labels AFD.

6. Interrogés quant à leur consentement à payer (CAP) le bois AFD, environ 40% des consommateurs indiquent qu'ils ne sont pas prêts à le payer plus cher. Les personnes qui ont indiqué leur consentement à payer sont prêtes à payer, en moyenne, environ 6% de plus. Le taux de CAP le plus faible existe en France (5,5%) et le plus élevé en Autriche (9,5%). Le consentement à payer est assez sensible au prix : un prix correspondant à environ 150% du prix de départ réduit le CAP de 20% environ. Même en cas d'évaluation très positive du terme AFD, le CAP n'est pas sensiblement renforcé.
7. D'après les résultats de l'enquête auprès des consommateurs, la plus grande partie des consommateurs en Union Européenne considèrent que le bois AFD est respectueux de l'environnement et que ceci est assez important. Cependant, en tant que caractéristique d'un produit, le respect de l'environnement n'a qu'une importance secondaire. Le bois AFD serait, grosso modo, un élément de la qualité des produits qui, pour les consommateurs, doit constituer la règle plutôt qu'un nouvel avantage supplémentaire et ils sont prêts à payer seulement un peu plus pour l'obtenir. En règle générale, la situation du marché en Europe n'est donc pas très favorable pour le bois AFD. Il serait éventuellement possible de susciter une demande latente plus importante dans des segments spécifiques du marché tels que les groupes qui favorisent les produits respectueux de l'environnement ou qui préfèrent des produits modernes et "dans le vent".

Des différences considérables sont également constatées sur le plan géographique. Le marché au Royaume-Uni est évidemment le marché de consommation le plus sensible à cet égard :

- il existe une familiarité sensiblement plus importante avec le terme clef (AFD), qui est interprété beaucoup plus fréquemment comme synonyme de "très respectueux de l'environnement"
- la différenciation d'image entre les produits ligneux AFD et les produits ligneux ordinaires est déjà assez nette.
- Les consommateurs préfèrent nettement les labels AFD aux labels "made in the UK" du pays d'origine.

Cependant, le marché au Royaume-Uni présente également quelques indicateurs faibles :

- l'intérêt pour le respect de l'environnement et le caractère naturel d'un produit est moins important dans le Royaume-Uni que dans les autres marchés enquêtés
- moins de consommateurs au Royaume-Uni affirment leur consentement à payer plus cher le bois AFD et ceux qui ont affirmé leur consentement proposent une majoration de prix moins importante.

Le marché allemand est encore dormant :

- il existe peu de familiarité avec le terme clef "AFD", qui est moins souvent interprété en Allemagne que dans les autres marchés comme synonyme de "très respectueux de l'environnement"
- l'intérêt pour la compatibilité environnementale d'un produit est plus fort en Allemagne que dans les autres marchés principaux enquêtés

- il existe davantage de consommateurs prêts à payer plus cher le bois AFD que dans n'importe quel autre marché enquêté et ils sont disposés, en moyenne, à payer un peu plus en Allemagne que dans les autres marchés principaux.

Néanmoins, la situation plutôt défavorable du marché européen pour le bois AFD existe globalement dans le contexte allemand.

1.2 L'attitude des citoyens de l'Union Européenne envers les forêts, la sylviculture et le bois : Résumé

1. Pour la majorité de la population de l'UE, la préservation de la diversité des espèces et les aspects de protection sont plus importants, en ce qui concerne le rôle des forêts dans la société d'aujourd'hui, que l'utilisation des forêts pour le loisir ou la récolte de bois.
2. Ceci résulte le plus probablement de l'hostilité de l'opinion publique à l'égard de la situation des forêts : environ 60% de la population dans les principaux marchés de l'UE (Allemagne, France, Italie, Royaume-Uni) considère que la situation des forêts dans son pays est sur le déclin en ce qui concerne l'étendue des forêts, la diversité des espèces et l'état sanitaire des forêts. L'évaluation de la situation dans les pays tropicaux est sensiblement plus défavorable. Les enquêtés déclarent qu'ils sont à peine satisfaits de la situation des forêts nationales et pas du tout satisfaits de la situation des forêts tropicales.
3. Une grande partie de la population considère que la sylviculture contribue au mauvais état des forêts. Cependant, les facteurs jugés les plus responsables de la mauvaise situation en Europe sont la pollution causée par l'industrie et la circulation, ainsi que l'activité de construction. En revanche, la majorité considère que la sylviculture constitue la cause principale de la situation épouvantable des forêts tropicales. La sylviculture en Scandinavie et en Europe centrale est seule à bénéficier d'un jugement favorable en matière d'aménagement durable. L'aménagement forestier en Europe orientale et dans les pays tropicaux est jugé peu ou pas durable.
4. Le bois, notamment le bois des forêts nationales, est jugé plus respectueux de l'environnement que la plupart des autres produits de remplacement. Même le bois tropical est considéré – en moyenne, dans les quatre marchés principaux – plus respectueux de l'environnement que l'acier, l'aluminium ou le plastique, étant jugé nettement moins respectueux de l'environnement en Allemagne ou en Autriche qu'en Italie ou en France. Interrogés au sujet des différents cycles de vie des produits ligneux, les enquêtés considèrent la production du bois, c'est-à-dire la sylviculture et l'abattage, comme la phase la plus respectueuse de l'environnement des cycles de produits généralement respectueux de l'environnement.
5. La population européenne, généralement parlant, n'est que très légèrement satisfaite de la situation des forêts en Europe et s'intéresse donc davantage à la protection et à la préservation des forêts qu'à leur exploitation. Elle considère que l'aménagement forestier influe sur l'état des forêts, mais que les pratiques de gestion font peu de cas de la durabilité. Néanmoins, le bois vient en tête des produits jugés respectueux de l'environ-

nement et la performance relative de la sylviculture et de l'abattage rend plus "vert" le cycle de vie du projet. La plus grande partie de la population de l'UE est peu ou pas satisfaite de la situation des forêts tropicales, principalement à cause de l'exploitation forestière.

2. RESULTATS DE L'ENQUETE SUR LA FILIERE-BOIS

2.1 Résumé et comparaison des enquêtes auprès des propriétaires de forêts et des experts forestiers

2.1.1 L'enquête auprès des propriétaires de forêts en Finlande et au Royaume-Uni

- a) **Les opinions des propriétaires de forêts au sujet de l'utilisation des forêts et des objectifs de l'appropriation.** L'histoire de l'aménagement forestier en Finlande peut être très différente de celle au Royaume-Uni, mais les propriétaires de forêts dans les deux pays ont des attitudes semblables envers l'utilisation des forêts et les objectifs d'appropriation. S'ils ont tous souligné l'exploitation économique des forêts, ils accordent également une grande importance aux aspects écologiques.
- b) **Les opinions des propriétaires de forêts relatives à la certification des forêts.** Tandis que les opinions des enquêtés britanniques au sujet de la certification sont positives, dans l'ensemble, ceci n'est généralement pas le cas en Finlande. Les propriétaires de forêts au Royaume-Uni ne sont pas d'accord (62%) avec une affirmation seulement, à savoir que l'industrie forestière n'achète que du bois de forêts certifiées, tandis que les propriétaires de forêts en Finlande y sont encore plus hostiles (84%). Il y avait parmi les propriétaires de forêts en Finlande autant de réponses positives que de réponses négatives à la question de savoir si les associations des propriétaires de forêts devraient encourager et aider leurs membres à certifier leurs forêts, contre 65% de réponses positives parmi les propriétaires britanniques.
- c) **Les connaissances des propriétaires de forêts en matière de certification des forêts.** Les propriétaires britanniques sont plus au courant de la certification que leurs homologues finlandais, 43% d'entre eux considérant qu'ils ont beaucoup entendu à ce sujet contre 14% seulement des propriétaires finlandais. Les connaissances en matière de certification sont faibles dans les deux pays, seulement 28% des propriétaires britanniques et 9% des propriétaires finlandais s'estimant assez bien informés à ce sujet.
- d) **Les attitudes générales envers la certification des forêts.** Les propriétaires de forêts en Finlande et au Royaume-Uni considèrent généralement que la certification de leurs forêts produirait peu d'avantages. Ils estiment, pour la plupart, que la certification serait rentablement uniquement en cas de hausse des prix du bois. Par ailleurs, ils sont majoritaires à considérer que le respect de la réglementation et des lois nationales relatives aux forêts représente une garantie suffisante d'une bonne gestion des forêts. Pour la plupart des enquêtés, la certification n'augmenterait pas la demande pour le

bois de leurs forêts et le bois certifié ne se vendrait pas plus cher. Ils sont plus de 60% à considérer que la certification n'améliorerait pas l'état de leurs forêts.

e) **Justification éventuelle de la certification.** Les propriétaires finlandais et britanniques certifieraient leurs forêts principalement pour des raisons économiques. Plus les raisons sont directement liées aux ventes, plus elles sont jugées importantes. Si la justification écologique de la certification figure parmi les aspects jugés moins importants, elle est encore importante pour la plupart des propriétaires.

f) **Système de certification préféré**

- *Organisme de certification jugé le plus fiable.* En Finlande comme au Royaume-Uni, les propriétaires de forêts qui souhaitent que la certification soit sous le contrôle d'une organisation gouvernementale sont légèrement plus nombreux que ceux qui préfèrent une organisation scientifique (Finlande) ou une organisation privée (Royaume-Uni). Dans les deux pays, les organisations des consommateurs et notamment les organisations environnementales, n'ayant pas la faveur des propriétaires de forêts, ne sont donc pas jugées compétentes en tant qu'organismes de certification.
- *Organisation de négociation préférée en matière de certification.* La majorité écrasante des enquêtés dans les deux pays préféreraient négocier avec un représentant d'une association de propriétaires de forêts la mise en oeuvre de la certification des forêts. Les propriétaires de forêts dans les deux pays rejettent définitivement les organisations environnementales, les sociétés de certification privées et les acheteurs industriels de bois comme négociateurs en matière de certification. Une organisation gouvernementale représente le deuxième choix dans les deux pays, mais cette préférence est nettement plus marquée chez les propriétaires britanniques.
- *Importance de certains objectifs de la certification.* Dans les deux pays, l'aspect de l'aménagement forestier durable jugé le plus important est l'augmentation de la capacité productive des forêts, battant de justesse le maintien des moyens d'existence liés à la forêt des populations locales (Royaume-Uni) et l'augmentation du rôle protecteur des forêts contre l'érosion et dans l'approvisionnement en eau (Finlande). Cependant, tous les objectifs sociaux et écologiques déclarés sont jugés importants pour l'aménagement forestier durable dans les deux pays.
- *Conditions d'adhésion aux systèmes de certification.* Les propriétaires de forêts en Finlande n'ont pas les mêmes préférences que les propriétaires britanniques en matière d'adhésion volontaire à un système de certification, rendant difficile les comparaisons détaillées. 62% des enquêtés au Royaume-Uni et en Finlande examineraient la possibilité d'adhérer à un système de certification. 19% et 22% respectivement des enquêtés au Royaume-Uni et en Finlande ne sont pas prêts à adhérer à un système de certification, tandis que 19% et 16% respectivement des propriétaires britanniques et finlandais n'ont pas d'opinion nette.

g) **Volonté d'adapter à la certification**

- *Consentement à payer les coûts de la certification.* Dans les deux pays, la grande majorité des propriétaires de forêts n'accepteraient pas de payer les coûts directs de

la certification de leurs forêts, ou bien ils y consacraient un maximum de 2% des revenus tirés du bois. Les enquêtés sont légèrement plus enclins à renoncer à une partie de leur revenu afin de pouvoir respecter les normes en matière de gestion des forêts permettant d'obtenir la certification, mais ils sont très peu nombreux à accepter d'y consacrer plus de 5% des revenus tirés du bois.

- *Volonté de faire face aux exigences d'un système de certification.* Globalement, la plupart des propriétaires de forêts dans les deux pays sont peu disposés à se conformer à toutes les exigences administratives d'un système de certification. Plus de 25% des enquêtés refuseraient de respecter la totalité des exigences. Dans les deux pays, la seule exigence acceptable pour la majorité des enquêtés concerne l'inspection, par un organisme de certification, de leurs forêts et de la documentation connexe. Pour les propriétaires finlandais et britanniques, c'est l'exigence de s'engager formellement à modifier la gestion et l'exploitation de leurs forêts afin de remplir les critères de la certification qui est la moins acceptable.
- *Volonté d'adapter la gestion des forêts en fonction des critères de certification.* Compte tenu des normes différentes relatives à la certification dans les deux pays, il est difficile de comparer la volonté des propriétaires de faire face aux exigences en matière de gestion des forêts.

Il y a eu un résultat imprévu dans les deux pays : plus de 70% des enquêtés se déclarent prêts à préserver une partie de l'espace forestier dans une vieille classe d'âge, à laisser des arbres pourrissants dans les forêts et à respecter des zones tampon autour de biotypes importants. Pour 60% ou plus des enquêtés dans les deux pays, c'est l'exigence de réserver une partie de leurs forêts à la conservation et la non-intervention permanente qui est la moins acceptable.

h) Demander ou non la certification des forêts

- **Éléments influençant la demande de certification de la part des propriétaires de forêts.** Dans les deux pays, la plupart des éléments pouvant influencer la certification sont importants pour les propriétaires de forêts, à savoir :
 - Les propriétaires de forêts ont participé à la conception du système de certification du bois
 - La certification des forêts n'implique pas beaucoup de temps ou de travail de bureau
 - L'organisme de certification est celui préféré par les propriétaires de forêts
 - Une subvention couvre une partie du coût de la certification
 - La certification des forêts n'exige pas de modification importante de la gestion des forêts
 - Les propriétaires font un bénéfice sur la certification de leurs forêts
 - D'autres propriétaires locaux ont fait certifier leurs forêts

Ces éléments sont jugés plus importants et, pour certains, très importants, par les propriétaires britanniques. Dans les deux pays, les propriétaires considèrent que leur participation au processus de planification de la certification est d'une très grande importance.

i) **Intentions en matière de certification des forêts.** Environ la moitié des propriétaires de forêts au Royaume-Uni s'intéressent à faire certifier leurs forêts, contre 35% seulement en Finlande. Cependant, presque la totalité des propriétaires s'intéressant à la certification souhaitent en faire une étude plus détaillée. 52% et 37% respectivement des propriétaires de forêts en Finlande et au Royaume-Uni ne s'intéressent pas actuellement à demander la certification, tandis que 14% environ déclarent qu'ils ne s'y intéresseront probablement jamais.

2.1.2 Enquête auprès des experts forestiers en Allemagne

Attitudes de fond envers la certification du bois. Il existe un nombre relativement égal d'experts forestiers allemands se déclarant respectivement pour ou contre la certification ou indécis.

Pronostics sur le marché du bois. 80% des experts forestiers allemands estiment que les produits forestiers certifiés ne se vendront pas plus cher et que les produits forestiers certifiés seront peu demandés.

Autres pronostics. En règle générale, les experts forestiers allemands estiment qu'aucun avantage pour la gestion des forêts ou les écosystèmes forestiers ne découlera de la certification.

Coûts acceptables. La moitié des experts forestiers allemands n'ont pas donné de réponse, mais le coût moyen acceptable pour les autres est de 6,10 DM/ha. pour l'inspection initiale des documents et des forêts en vue de la certification et de 1,18 DM/ha. pour une inspection annuelle.

Marque d'origine ou certification des entreprises forestières. De l'avis des experts forestiers allemands, seule la marque d'origine sera utilisée pour garantir la gestion durable des forêts en Allemagne. Ils sont 14% et 8% respectivement à considérer que les systèmes FSC et ISO seront utilisés, mais 24% à penser qu'un système de certification au niveau de l'UE sera utilisé.

Participation des propriétaires de forêts allemands à la mise au point des systèmes de certification. Si tous les groupes d'experts forestiers allemands ne sont pas d'accord, la participation des propriétaires de forêts et de leurs associations aux systèmes de certification est jugée indispensable par 67% d'entre eux.

Volonté d'adapter la gestion des forêts en fonction des critères de certification. Des critères potentiels de gestion des forêts donnant droit à la certification, seulement quatre sur onze sont jugés acceptables par la majorité. Les critères suivants sont acceptables pour plus de 70% des experts forestiers allemands :

- Des peuplements mixtes à base d'essences natives sont à privilégier dans la mesure du possible

- La régénération sur de longues périodes des arbres donnant de l'ombre est souhaitable (minimum de 30 ans)
- La régénération naturelle des essences natives doit constituer le système sylvicole normal
- Pour préserver les sols, il convient d'établir des voies de glissement et des téléphériques permanents.

2.2 Résumé et comparaison des enquêtes auprès de l'industrie et du commerce

2.2.1 Valeurs environnementales et évolution prévue du milieu commercial

a) **Valeurs environnementales des entreprises.** Les enquêtés dans les trois pays sont généralement d'avis que les entreprises sont responsables des impacts sociaux et écologiques de leurs opérations et que les gouvernements doivent jouer un rôle de réglementation pour équilibrer les valeurs environnementales et économiques. En règle générale, les entreprises finlandaises se réclament de valeurs environnementales légèrement supérieures à celles des entreprises allemandes et britanniques. Les entreprises dans tous les pays sont d'accord que la demande des consommateurs et la concurrence industrielle sont les moyens les plus aptes à influencer la qualité de l'environnement. Les labels écologiques et la réglementation gouvernementale sont jugés souhaitables par plus de 70% des entreprises, 60% desquelles sont d'avis que les taxes sur la pollution sont souhaitables. En revanche, le boycottage par les consommateurs et la pression des ONG ne sont pas considérés comme des moyens souhaitables d'influencer la qualité de l'environnement. Si plus des deux tiers des entreprises allemandes et finlandaises montrent un intérêt assez fort pour la réorientation des consommateurs vers une consommation moins nuisible pour l'environnement, ceci est le cas pour les deux cinquièmes seulement des entreprises britanniques.

b) **L'environnement aux niveaux micro et macro et le comportement des clients.** Dans les trois pays, les entreprises prévoient une forte augmentation de la demande et de l'offre de produits respectueux de l'environnement. Elles constatent également l'intérêt croissant des consommateurs pour l'environnement et des styles de vie respectueux de l'environnement. Cependant, la plupart des entreprises considèrent que les clients ne sont pas disposés à payer plus cher les produits respectueux de l'environnement.

Les entreprises dans les trois pays sont unanimes à considérer que le prix représente de loin le facteur le plus important influençant les décisions d'achat des consommateurs, mais que la qualité des produits est également importante. En revanche, le respect de l'environnement est considéré comme le critère d'achat le moins important (8% environ) des consommateurs.

Pour les entreprises finlandaises, 37% de leurs clients ont une "sensibilité environnementale", contre 32% pour les entreprises britanniques et 27% pour les entreprises allemandes. Cependant, les entreprises allemandes considèrent qu'elles ont moins de clients "sans sensibilité environnementale" (21%) que les entreprises finlandaises (30%), tandis que les entreprises britanniques considèrent que presque la moitié de leurs clients n'ont pas de sensibilité environnementale.

Les entreprises finlandaises sont sensiblement plus nombreuses que les entreprises britanniques ou allemandes, sans être majoritaires, à considérer qu'un système de certification aurait de l'importance pour leurs clients. Les entreprises qui n'ont pas d'idée de l'opinion éventuelle de leurs clients sur la certification sont deux fois plus nombreuses en Allemagne et au Royaume-Uni qu'en Finlande (6%).

Environ 20% seulement des entreprises ont constaté un intérêt assez fort pour les produits certifiés de la part de leurs clients. Les clients des entreprises britanniques et finlandaises montrent davantage d'intérêt pour les produits certifiés que ceux des entreprises allemandes.

2.2.2 Commercialisation écologique et activité environnementale

a) Décisions relatives aux stratégies de commercialisation

- *Stratégies relatives aux produits.* Les entreprises britanniques accordent beaucoup moins d'importance que les entreprises finlandaises ou allemandes au respect de l'environnement lors des décisions concernant l'achat de produits. Presque 60% des entreprises allemandes accordent beaucoup d'importance à cet aspect, contre 52% et 33% respectivement des entreprises finlandaises et britanniques.

Les entreprises des trois pays sont d'avis que les matières premières représentent l'aspect le plus important lorsqu'il s'agit d'évaluer dans quelle mesure un produit est respectueux de l'environnement.

Plus de 50% des entreprises finlandaises et britanniques considèrent que la certification du bois influencerait sur leurs décisions relatives aux produits et aux marchés futurs de l'entreprise, contre 40% des entreprises allemandes.

- *Stratégies relatives aux clients et aux fournisseurs.* Si, pour 60% des entreprises allemandes, le niveau de sensibilité environnementale de leurs clients conditionne leur choix de clients, seulement 30% des entreprises finlandaises et britanniques sont de cet avis. La différence s'explique éventuellement par le fait que de nombreuses entreprises considèrent qu'elles ne sont pas en mesure de choisir leurs clients.

Plus de 50% des entreprises au Royaume-Uni et en Allemagne, contre 40% des entreprises finlandaises, considèrent qu'un système de certification du bois aurait une forte influence sur leur choix de fournisseurs de matières premières.

- *Stratégies d'avantage compétitif.* Pour les entreprises finlandaises (54%), le respect de l'environnement représente le facteur le plus important lors de la planification de la stratégie concurrentielle pour les produits et les marchés les plus importants, mais 39% des entreprises allemandes et 24% seulement des entreprises britanniques sont de cet avis. Les quatre cinquièmes des entreprises finlandaises considèrent qu'une bonne gestion des forêts pourrait être source d'avantage compétitif, contre un peu plus de la moitié des entreprises allemandes et britanniques. Environ 60% des entreprises des trois pays prévoient d'essayer d'utiliser les matières premières certifiées comme source d'avantage compétitif.

- b) Décisions relatives aux structures de commercialisation.** Les enjeux environnementaux influencent beaucoup moins les entreprises britanniques que leurs homologues en

Allemagne ou en Finlande sur le plan de la commercialisation et de la gestion commerciale. Les valeurs et la philosophie de gestion de plus de 50% des entreprises finlandaises et allemandes sont influencées par les enjeux environnementaux, contre 31% seulement des entreprises britanniques. Celles-ci font appel beaucoup plus souvent que les entreprises finlandaises ou allemandes à ISO 9000 et aux déclarations de politique environnementale.

c) Décisions relatives aux fonctions de commercialisation.

- *Communication et informations commerciales.* Dans les trois pays, peu d'entreprises ont pour règle de prendre en considération les enjeux environnementaux ou les souhaits des clients lors de la prise de décisions, mais la plupart d'entre elles le font de temps en temps.

Les questions de l'environnement ont affecté la publicité ou les ventes individuelles de 50%, 40% et 25% respectivement des entreprises finlandaises, allemandes et britanniques. En revanche, plus de 60% des entreprises dans tous ces pays feraient appel à la certification du bois dans le cadre de leur publicité.

- *Tarifification et distribution.* Les questions de l'environnement ont apparemment eu peu d'influence sur la tarification au Royaume-Uni, où 85% des entreprises n'envoient pas de "prime verte", opinion partagée par presque 70% des entreprises finlandaises et à peine plus de la moitié des entreprises allemandes.

Si 55% des enquêtés britanniques considèrent qu'il y a peu ou pas de chances de faire payer plus cher les produits respectueux de l'environnement, seulement 40% des entreprises allemandes et finlandaises sont de cet avis. Pour plus de la moitié des entreprises allemandes et britanniques, contre 40% des entreprises finlandaises, le fait d'être respectueux de l'environnement ne peut pas transformer un article/produit ordinaire en un produit spécial au prix supérieur.

Dans tous les pays, interrogées quant à la majoration de prix qu'elles s'attendent à payer pour des matières premières certifiées, un tiers des entreprises envisagent une hausse de 1-5% et un dixième une hausse de plus de 5%. 40%, un tiers et un cinquième respectivement des entreprises allemandes, britanniques et finlandaises refuseraient de payer davantage. Un cinquième, un tiers et les deux cinquièmes respectivement des entreprises allemandes, britanniques et finlandaises n'ont pas donné de réponse.

Peu d'entreprises, tous pays confondus, estiment pouvoir répercuter sur le consommateur les augmentations éventuelles de coûts entraînées par l'utilisation de matières certifiées. Cependant, presque un tiers des entreprises finlandaises, contre 16% environ des entreprises britanniques et allemandes, estiment pouvoir répercuter une partie des coûts.

Pour plus des deux tiers des entreprises dans chacun des pays, la séparation du bois certifié et du bois non certifié sur toute la filière serait très difficile ou impossible. La séparation risque d'avoir un impact considérable sur le plan des coûts pour 70% des entreprises finlandaises, contre 45% environ des entreprises allemandes et britanniques.

2.2.3 La certification du bois

a) **Attitudes générales envers la certification du bois.** L'un des résultats les plus frappants de l'enquête est que pour 75%, 68% et 60% respectivement des entreprises finlandaises, britanniques et allemandes, un système largement diffusé de certification du bois provenant de forêts bien gérées s'impose. En revanche, seulement 10% environ des entreprises finlandaises et britanniques, mais un tiers des entreprises allemandes, ne croient pas à l'utilité d'un système largement diffusé de certification du bois provenant de forêts bien gérées.

80% des entreprises britanniques et finlandaises et 60% des entreprises allemandes sont d'accord que la certification du bois s'impose pour faire face aux critiques formulées à l'égard de l'industrie forestière par les groupes environnementaux.

A la question de savoir si la plupart des consommateurs s'intéressent à l'origine du bois, les trois quarts des entreprises britanniques et finlandaises et les deux tiers des entreprises allemandes donnent une réponse négative. Pour 64% des entreprises britanniques et 45% environ des entreprises allemandes et finlandaises, l'industrie utilisera le bois certifié uniquement si le consommateur paie plus cher le produit final.

Pour 63%, 59% et 44% respectivement des entreprises finlandaises, allemandes et britanniques, une marque d'origine leur suffirait pour garantir une bonne gestion des forêts. Dans tous les pays, 90% des entreprises estiment que la plupart de leurs clients ne seraient pas disposés à payer plus cher les produits certifiés.

b) Préférences en matière de certification du bois

- *Planification générale et mise en oeuvre.* Il y a peu de différence entre les pays en ce qui concerne la planification et la mise en oeuvre de la certification du bois, toutes les entreprises étant d'accord qu'elles aimeraient le moins que les organisations de consommateurs ou les groupes environnementaux en soient chargés. Pour les entreprises allemandes, ce sont plutôt les scientifiques, suivis de près par l'industrie forestière et les propriétaires de forêts, qui doivent être chargés de la planification et de la mise en oeuvre. Les entreprises finlandaises préfèrent l'industrie forestière, suivie des scientifiques et des propriétaires de forêts, tandis que les entreprises britanniques préfèrent les autorités gouvernementales responsables de la sylviculture et de l'environnement, suivies de près par l'industrie forestière et les scientifiques.
- *Buts de la certification.* Dans les trois pays, tous les aspects positifs suggérés de la certification du bois sont jugés importants par les entreprises et notamment les possibilités de s'en servir dans le cadre de la commercialisation, de la promotion d'une bonne gestion des forêts et des réponses aux critiques formulées par les groupes environnementaux. Cependant, la possibilité de proposer aux clients des produits provenant de forêts bien gérées est jugée beaucoup plus importante en Allemagne et en Finlande qu'au Royaume-Uni.
- *Administration de la certification.* Dans tous les pays, la majorité (60%) des entreprises choisissent l'ISO comme organisme de certification. Elles sont considérable-

ment moins nombreuses à choisir une organisation intergouvernementale telle que l'UE (25%), tandis que très peu d'entreprises (12%) souhaitent voir une organisation environnementale internationale (le FSC, par exemple) devenir l'organisme de certification.

- *Critères.* Pour les entreprises finlandaises et britanniques, le maintien et l'amélioration du potentiel de production ligneuse représente de loin le critère le plus important de l'aménagement forestier durable. Cependant, pour les entreprises allemandes, le maintien et l'amélioration du rôle protecteur des forêts contre l'érosion et dans l'approvisionnement en eau est le critère le plus important et elle considèrent également que le maintien et l'amélioration de la biodiversité sont plus importants que l'amélioration de la capacité de production ligneuse. Par ailleurs, les aspects écologiques sont importants également pour les entreprises en Finlande et au Royaume-Uni, la divergence entre les aspects le plus et le moins important étant de 20% seulement.
- *Mise en oeuvre.* En ce qui concerne l'audit de la gestion des forêts, les entreprises forestières allemandes préfèrent nettement voir l'audit effectué par une organisation affiliée aux universités et aux instituts de recherche, une organisation gouvernementale représentant le deuxième choix. L'ordre des préférences est inversé dans le cas des entreprises finlandaises, tandis que les entreprises britanniques préfèrent une organisation de certification de l'industrie forestière, suivie d'une organisation gouvernementale. En revanche, les entreprises allemandes et britanniques considèrent que les consommateurs finaux préféreraient certainement que l'audit soit effectué par un organisme de certification parrainé par les groupes environnementaux, tandis que les entreprises finlandaises pensent que le public préférerait une organisation gouvernementale, suivie d'un organisme de certification parrainé par les organisations environnementales.

c) Intentions en matière d'utilisation des produits ligneux certifiés. Dans les trois pays, près des trois quarts ou plus des enquêtés considèrent que leurs entreprises achèteront certains produits ligneux certifiés au cours des cinq prochaines années. Parmi celles-ci, un tiers des entreprises finlandaises et britanniques et 12% des entreprises allemandes s'attendent à utiliser principalement des produits certifiés d'ici l'an 2000. 65% des entreprises allemandes prévoient d'utiliser certains produits ligneux certifiés, mais ne s'attendent pas à ce que ceux-ci jouent un rôle important au cours des cinq prochaines années, contre 39% et 33% respectivement des entreprises britanniques et finlandaises. Environ 10% seulement des entreprises, tous pays confondus, estiment qu'elles n'utiliseront pas de produits certifiés dans un avenir proche.

A la question de savoir si des produits certifiés sont disponibles en grande quantité et à des prix raisonnables, entre 40% et 60% des enquêtés dans les trois pays répondent qu'ils ne sont pas en mesure de prédire leurs achats futurs de produits certifiés. Les autres entreprises considèrent qu'elles achèteront de 20% à 50% de produits certifiés en première année, passant à 60-90% en cinquième année. Les entreprises britanniques sont les plus enclines à prédire les achats futurs et indiquent également le plus fort pourcentage d'achats de produits certifiés.

2.3 Ressemblances entre les opinions des propriétaires de forêts et des industries forestières

Les paragraphes suivants résument les ressemblances existant entre les réponses aux mêmes questions des propriétaires de forêts et des industries forestières.

Organisme de certification. Interrogés quant au genre d'organisation qu'ils souhaiteraient voir certifier les forêts et la filière-bois, les propriétaires de forêts en Finlande, comme au Royaume-Uni, choisissent une organisation gouvernementale comme organisme de certification. Les entreprises forestières britanniques donnent la même réponse, tandis que les entreprises consommatrices de bois en Finlande préfèrent voir l'audit effectué par l'industrie forestière, les entreprises allemandes choisissant les scientifiques.

Importance de quelques objectifs de la certification. Les propriétaires de forêts et l'industrie forestière au Royaume-Uni et en Finlande considèrent que l'augmentation de la capacité productive des forêts représente l'aspect le plus important de l'aménagement forestier durable. En revanche, pour les entreprises allemandes, le maintien et l'amélioration du rôle protecteur des forêts contre l'érosion et dans l'approvisionnement en eau est plus important. Dans tous les pays et lors des deux enquêtes, tous les objectifs déclarés ont été jugés importants pour l'aménagement forestier durable.

Majoration de prix pour les produits certifiés. La réponse à cette question, pourtant exprimée différemment dans les deux enquêtes, indique la majoration de prix que les industries forestières seraient prêtes à verser pour le bois certifié et la majoration qu'exigeraient les propriétaires de forêts au Royaume-Uni pour certifier leurs forêts. Globalement, un tiers des industries dans les trois pays ne sont pas prêts à payer plus cher le bois certifié, un tiers des entreprises payeraient de 1 à 5% de plus et un dixième envisagent une majoration de plus de 5%. Un quart des propriétaires de forêts au Royaume-Uni demanderaient une majoration de 1 à 5%, tandis que 25% des autres demandent de 5 à 10%, une majoration de plus de 10% étant demandée par 35% des propriétaires pour les inciter à faire certifier leurs forêts. 7% sont prêts à certifier leurs forêts sans majoration de prix, tandis que 7% ne certifieraient jamais leurs forêts quel que soit la majoration appliquée.

CONCLUSIONS

Dans tous les pays enquêtés, la certification du bois représente généralement, pour les propriétaires de forêts et l'industrie forestière, un système éventuellement avantageux. Cependant, ils formulent des réserves très sérieuses au sujet du coût, de l'administration et de la mise en oeuvre. Ceci suggère qu'une mise en oeuvre généralisée de la certification du bois, sous sa forme actuelle, par les petits propriétaires de forêts privées et les industries qu'ils approvisionnent est peu probable.

Tout porte à croire que l'industrie demande un système de certification du bois afin de donner des garanties environnementales de la gestion et de l'exploitation durables des forêts. L'industrie souhaite également voir un système largement diffusé et reconnu de certification du bois. L'industrie forestière souhaite évidemment que le système de certification soit administré par l'ISO. Cependant, elle doute qu'un système ISO relatif aux processus de gestion, à la place d'un système axé sur les performances, soit acceptable pour les consommateurs et les organisations environnementales ou qu'il puisse représenter une méthode convenable pour garantir l'aménagement forestier durable.

Les propriétaires de forêts et les experts considèrent que la certification présente peu d'avantages potentiels et ne voient pas l'intérêt de certifier leurs forêts, puisque les normes nationales donnent une garantie suffisante.

A part cela, le coût représente probablement l'obstacle le plus important à l'adoption généralisée de la certification du bois. A en croire l'enquête, pratiquement tous les coûts de la certification des forêts seraient supportés par les propriétaires de forêts. Historiquement – et d'après les données recueillies lors de l'enquête – les propriétaires privés de forêts ont de faibles marges de bénéfice ou perdent de l'argent, ce qui risque d'empêcher ces propriétaires de certifier leurs forêts. L'enquête indique que les coûts de contrôler toute la filière-bois et de séparer les produits certifiés et non certifiés dans l'industrie forestière ne seront probablement pas répercutés sur les consommateurs. Si ceci n'entraverait pas forcément l'adoption de la certification par les grandes entreprises, notamment celles qui interviennent aux derniers stades de la filière-bois, parce que les marges y sont généralement plus élevées, il se peut que, pour les entreprises plus petites aux faibles marges intervenant aux premiers stades de la filière-bois, telles que les petites et moyennes scieries, de tels coûts soient inacceptables à moins que la certification n'augmente sensiblement l'accès au marché de leurs produits.

- ¹ NU/CEE-FAO (1996) : *Forest Products Markets in 1996 and Prospects for 1997*, p. 32 ; CEE/TIM/BULL/49/6 Vol XLIX (1996), no. 6 ; Nations-Unies New York.
- ² NU/CEE-FAO (1996a) : *European Trends and Prospects: into the 21st Century; Geneva Timber and Forest Study Papers, CEE/TIM/SP/11, Nations-Unies New York/Genève*
- ³ NU/CEE-FAO (1996) : *Forest and Forest Industries Country Fact Sheets ; Geneva Timber and Study Papers CEE/TIM/SP/12; Nations-Unies New York/Genève*
- ⁴ 55ème Session du Comité du bois : les marchés pour les produits forestiers certifiés – communication personnelle.
- ⁵ Holzzentralblatt (67/1997) : Kanadas eigener Weg zur Zertifizierung der Forstwirtschaft – Verbrauchernachfrage und internationale Zertifizierungsdiskussion werden offensiv umgesetzt ; Holzzentralblatt Nr. 67/4, juin 1997 123. Jahrgang ; Stuttgart.
- ⁶ L'enquête autrichienne a été financée conjointement par le ministère fédéral de l'Environnement, de la Jeunesse et des Affaires familiales et le ministère fédéral de l'Agriculture et de la Sylviculture en Autriche.